



Rabat le : 09 OCT. 2023

DECISION
LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE
NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES
RELATIVES AU CANNABIS

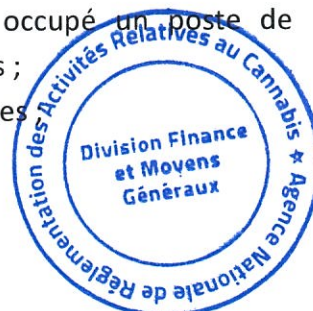
- **Vu** le dahir n° 1-21-59 du 3 Hija 1442 (14 Juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du Cannabis, notamment l'article 31 ;
- **Vu** le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- **Vu** le décret n°3.92.22 du 29/09/2022 (2 Rabii I 1444) portant nomination de Monsieur **Mohammed EL GUERROUJ** aux fonctions du Directeur Général par intérim de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- **Vu** la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- **Vu** l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

DECIDE

Article 1 : D'ouvrir la candidature au poste de Chef de la Division Stratégie, Statistiques et Etudes Générales relevant de la Direction de Développement et Promotion de l'Investissement au sein de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise Privée et :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Administrateur (Bac+5) ou équivalent, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public, semi-public ou privé d'au moins 5 ans et ayant occupé un poste de responsabilité (Chef de Service ou équivalent) d'au moins 2 ans ;
- Ayant une expérience dans le domaine des études et statistiques



Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ; et
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au Secrétariat de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Oued Moulouya, Agdal, au plus tard le **27 Octobre 2023 à 16h30mn.**

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'ANRAC (www.anrac.gov.ma) et de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC.

Le Gouverneur, Directeur Général par Intérim
de l'Agence Nationale de Réglementation
des Activités Relatives au Cannabis
Signé : Mohammed EL GUERROUJ